

COMMUNE DE BEAURAINS
(Pas-de-Calais)
ARRETE n° ODP-2025-54
PORTES OUVERTES FRANCE-SERVICES 2025

Le Maire de la Commune de BEAURAINS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L2112-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est tenu de veiller à la sûreté et à la commodité du passage dans les rues et places publique d'une part, et que d'autre part, il exerce la police de la circulation sur les voies communales en application des articles L2213-1 et L2213-2 du même code ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation lors de la manifestation « Portes ouvertes France-Services » organisée par la Mairie de Beaurains le jeudi 16 octobre 2025 de 9h00 à 12 h 00, place Varlet ;

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter le stationnement et la circulation afin de prévenir les accidents ;

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre de la 5^{ème} édition des journées France-services, le personnel communal est autorisé à utiliser l'espace public devant les commerces place René VARLET, de 8h00 à 13h00, afin d'animer un atelier et de présenter les missions des agents France services.

Article 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place par les soins les services techniques de la Ville.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune de BEAURAINS par les soins de Monsieur le Maire.

Article 4 : la responsabilité et la surveillance de la manifestation sera assurée par Monsieur le Directeur Général des Services.

Article 5 : le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage et de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire dans le même délai.

Article 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 :

- Monsieur le Directeur Général des services de la Mairie de BEAURAINS,
 - Monsieur MOUTON Patrice Chargé des relations avec les entreprises, du commerce et du marché local,
 - Monsieur le Commissaire de Police d'ARRAS,
 - Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
 - Monsieur le Directeur du Centre de Secours et d'Incendie,
 - Monsieur le médiateur ASVP de la ville de Beaurains,
- sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Décision rendue exécutoire par la publication le 10/10/2025
Fait à BEAURAINS, le 09/10/2025

Cédric DUPOND
Maire

